
Ce que pensent les professionnels de la participation des enfants en famille d'accueil

Séverine Euillet et Élodie Faisca

Un ensemble de conditions à la participation de l'enfant

Le contexte conventionnel et législatif, européen (1) et national (2), vise à développer et renforcer la participation des personnes concernées par le système de protection de l'enfance et notamment l'enfant. La considération de la perspective de l'enfant protégé dans les pratiques socio-éducatives est croissante, et prend notamment la forme d'une implication et d'une participation de l'enfant dans ses différents environnements de vie comme l'école, les loisirs, la vie familiale quotidienne (Fox et Berrick, 2007; Havlieck et al., 2018). Est actuellement en cours une évolution impulsant un changement de paradigme où les enfants sont parties prenantes de décisions qui les concernent, et deviennent sujets des décisions plutôt qu'objet de ce qui les concerne est en cours (Lacroix, 2016). Toutefois, les recherches existantes montrent que les enfants protégés restent peu acteurs, et souhaiteraient que leur voix soit davantage entendue (Arbeiter et Toros,

— s 53

(1) Plusieurs textes proposent un cadrage européen : la convention internationale des droits de l'enfant (1989) garantit le droit à la participation (un des quatre axes fondamentaux) notamment à travers les articles 12, 13, 14, 15 et 17, mais aussi la recommandation CM/Rec(2012)2 du comité des ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans qui repère 3 niveaux de participation : droit à exprimer ses opinions, droit à être consulté et entendu, et droit à contribuer aux prises de décision.

(2) Notamment : loi N° 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et loi N° 2016-297 relative à la protection de l'enfant.

2017). Une des premières pistes d'exploration pour expliquer le manque de participation des enfants protégés serait d'ordre définitionnel.

La notion de participation et sa mise en application sont appréhendées par de multiples approches et dans différents domaines (Thomas, 2007). Le champ de la démocratie participative a été précurseur avec les travaux d'Arnstein (1969) puis de Hart (1992) en termes d'échelles de participation. La dimension collective de la participation est également développée, notamment en termes de justice sociale. En protection de l'enfance, elle se traduit notamment par l'accès à des instances formelles de participation dans les institutions, telles que les conseils de vie sociale (Tilman, 2007). Dans une déclinaison de la participation à un niveau individuel, Bouma, Lopez Lopez et Knorth (2018) proposent trois degrés de participation : être informé, être écouté, être impliqué. C'est ainsi que la polysémie et les attributs représentationnels de la participation apparaissent fortement au niveau conceptuel.

s 54 —

Les questionnements sur l'effectivité de la participation des mineurs et ses effets ont été au cœur de nombreuses recherches concentrées sur une période sensible à ce sujet : le passage à l'âge adulte. L'articulation entre participation et autonomie a été abondamment développée (White et al., 2018 ; Join-Lambert Milova, 2006). Robin (2010) relève à quel point les enfants dénoncent la suprématie du point de vue des adultes, comme un obstacle majeur au sentiment d'autonomisation et au développement citoyen (Le Gal, 2009). Pour les enfants plus jeunes, le sujet devient plus délicat, notamment car les notions d'autorité et de responsabilités des adultes pèsent fortement sur la considération de la place et du statut de l'enfant (Castel, 1995). Ainsi, il s'agit davantage d'évoquer la nature des pratiques éducatives vis-à-vis de l'enfant, notamment en termes pédagogiques (Rurka, 2019). Le rapport enfants-adultes est fortement influencé par les conceptions que les adultes ont de l'enfant, de son autonomie de pensée, de sa capacité à se positionner, à pouvoir disposer de certaines informations. C'est ainsi que « la participation des enfants dépendra de notre capacité d'adulte à entendre leur voix, à rendre compte de cette sensibilité singulière de l'enfant » (Sellenet, 2012, p. 61).

Si l'intérêt de pratiques promouvant la participation de l'enfant semble

faire consensus, la nécessité d'attention à la dimension institutionnelle, au risque de « captation institutionnelle » apparaît comme indispensable (Lacharité, 2015). C'est à partir de ce constat-là que Lacharité énonce cinq caractéristiques d'une pratique participative (une centration sur l'expérience, des descriptions dialogiques, une posture réflexive, la construction de relai et des engagements formels). Cette approche rend bien compte de la prise de distance par rapport aux enjeux de pouvoir présents dans les relations entre les professionnels et les personnes concernées (Dumbrill, 2006; Van Nijanatten et al., 2001). Ainsi, l'enchevêtrement entre la conception de la participation et le processus de décision s'avère particulier dans le cadre de la protection de l'enfance (Van Houte et al., 2015). Les perceptions des adultes quant à la capacité des enfants à prendre part à la décision (Leeson, 2007) sont également majorées par la perception des « risques éducatifs » de la participation de l'enfant (Rurka, 2019).

La participation de l'enfant est aujourd'hui investiguée dans les recherches comme un vecteur de mieux-être de l'enfant. Plusieurs travaux ont démontré les effets d'un sentiment de participation, notamment sur le bien-être des enfants protégés (Di Marino et al., 2018; Maaskant, 2016; Streuli et al., 2009), mais aussi sur le sentiment de justice (Weisz et al., 2011). Pour Rafeedie et ses collègues (2019), la participation de l'enfant protégé au processus de décision réduirait les traumatismes émotionnels liés au contexte d'accueil. Ainsi, en plus des intérêts des pratiques participatives dans une visée socialisante, apparaît la dimension subjective du sentiment de participation comme un élément du développement de l'enfant, à la croisée de l'être social et de l'être soi.

Concevant la participation de l'enfant en protection de l'enfance comme un processus à l'interaction des relations éducatives, du développement personnel et des postures professionnelles dans un cadre institutionnel, la présente recherche vise à recueillir le point de vue des professionnels (3) sur la participation de l'enfant en accueil familial. En effet, il s'agit de repérer et d'identifier les représentations, les freins et les leviers perçus par les professionnels à propos du déploiement de pratiques visant la participation de l'enfant protégé.

(3) À noter que les points de vue des enfants et des parents ont également été recueillis, mais ne sont pas analysés dans cet article.

Méthodologie de la recherche

Afin de recueillir un discours approfondi et d'accéder, à partir du récit de vécus, à des représentations (Jodelet, 1984) à propos de la participation de l'enfant en accueil familial, le choix de l'entretien semi-directif s'est imposé. Il était structuré autour de 3 dimensions : ce que recouvre la participation, sa mise en application puis les leviers et les obstacles de la participation de l'enfant accueilli.

Cette recherche a été réalisée au sein du Service départemental d'accueil familial yvelinois. Ont été rencontré 28 professionnels volontaires (dont un homme), 14 étant des assistants familiaux et 14 des travailleurs sociaux ayant une fonction de référence (éducateurs spécialisés, assistants de service social et psychologues de formation), âgés en moyenne de 49 ans, et travaillant dans ce service depuis 11 ans en moyenne.

Située dans le contexte éthique législatif national (loi du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine) et européen, cette recherche s'est notamment attachée à réfléchir à la micro-éthique, particulièrement mobilisée dans les recherches qualitatives en sciences humaines et sociales. Ainsi, la préoccupation éthique a guidé les choix réalisés pour assurer le consentement libre et éclairé, le respect de la dignité du sujet, de la vie privée et de la confidentialité (Martineau, 2007). L'anonymat a été assuré à l'ensemble des personnes rencontrées, qui ont toutes manifestées par écrit leur volonté de s'impliquer dans le processus de recherche, après un long temps d'explication de la recherche.

Le point de vue des professionnels sur la participation de l'enfant protégé

L'analyse thématique du discours des 28 professionnels a conduit à l'identification de 3 dimensions (chacune déclinée en sous-dimensions) présentées dans le tableau ci-après.

Conceptions de la participation de l'enfant	Concrétisations de la participation de l'enfant	Leviers et obstacles de la participation de l'enfant
La participation dans la société en général	L'effectivité actuelle de la participation	La proximité relationnelle avec l'enfant
Spécificités de la participation en protection de l'enfance	La participation au quotidien	Le partenariat professionnel
Objectifs et visées de la participation en protection de l'enfance	La participation par rapport à la mesure d'accueil	Des espaces-temps de participation
Les risques de la non-participation	Le recueil de la parole de l'enfant	Les craintes liées à la participation de l'enfant
	Le rôle des adultes	
	L'articulation avec la participation des parents	

Tableau 1- Dimensions et sous-dimensions liées à la participation des enfants en famille d'accueil à partir du discours des professionnels.

Les conceptions de la participation de l'enfant

Pour l'ensemble des professionnels rencontrés, dans le contexte social et sociétal actuel, la parole de l'enfant occupe une place nouvelle, avec un fort intérêt citoyen. Dès qu'il s'agit du contexte de la protection de l'enfance, la dimension juridique prime, avec un droit pour l'enfant de participer et donc un devoir pour l'institution gardienne et les adultes en posture éducative qui la représentent. L'importance de la participation est également sous-tendue par les expériences vécues par l'enfant pendant son parcours. « Les enfants qui nous sont confiés ont eu des parcours très difficiles, donc, encore plus que des enfants qui vivraient dans une famille lambda, ce temps-là il faut vraiment leur consacrer » (4).

La participation de l'enfant protégé s'inscrit donc dans un contexte spécifique, visant principalement trois objectifs d'après les professionnels interrogés :

- « Outiller » l'enfant pour son avenir, majoritairement marqué par une injonction d'autonomie.
- Concourir à ce que l'enfant se perçoive comme acteur, avec un certain pouvoir d'agir dans l'ici et maintenant.
- Limiter le sentiment de stigmatisation dans un enjeu de justice sociale et développer le sentiment d'appartenance familiale chez l'enfant.

(4) Au sein de cet article, les phrases entre guillemets sont des verbatims extraits des entretiens réalisés avec les professionnels.

Si la participation n'est pas toujours présentée comme un gage de réussite, la non-participation est repérée *a posteriori* comme un facteur déterminant dans les parcours chaotiques observés.

Les concrétisations de la participation

Si une évolution en cours est repérée, les pratiques socio-éducatives et institutionnelles actuelles ne sont pas perçues comme favorisant la participation de l'enfant « je pense qu'ils ne sont pas vraiment actifs de leur situation, pas du tout ». L'avis des adultes dominerait encore au détriment d'une part active de l'enfant protégé. « Sous le sceau de préserver l'enfant, on omet beaucoup de choses et on le considère un peu comme un objet fragile, bien évidemment, mais on a l'impression qu'il n'existe pas ».

Dans tous les discours recueillis, deux sphères de participation ont été repérées : le quotidien et la mesure d'accueil. La participation au quotidien prend de multiples formes en termes d'objets et de degrés : de la participation aux tâches ménagères incombant à tous, à l'adaptation aux contraintes familiales, à la participation à des choix concrets individuels ou collectifs, au partage de son ressenti sur la vie familiale. Le choix des vacances est un aspect évoqué à plusieurs reprises. Dans ce quotidien, un préalable régulièrement évoqué pour ces enfants, est la communication « beaucoup parler, de beaucoup verbaliser, de beaucoup formuler les choses, de beaucoup expliquer ». Concernant la mesure d'accueil en elle-même, la participation, là encore peut prendre des formes différentes entre l'expression de ressentis et de souhaits individuels à la consultation autour de grandes décisions ou du projet individuel. « C'est leur vie, et puis ils ont le droit de dire, je veux aller dans une famille, je veux pas aller dans un foyer, je ne veux pas voir ma mère, je veux voir ma mère ».

Dans les discours recueillis, la préoccupation constante concerne les modalités de recueil et d'utilisation de la parole de l'enfant. Il s'agit d'une focale mise sur cet aspect, qui est intégré à la participation de l'enfant d'après les professionnels rencontrés. Plusieurs éléments constituent des préalables à éclaircir pour qu'une pratique participative revête un sens dans les pratiques :

– *Bien comprendre ce que l'enfant dit.* Au-delà de l'importance d'accueillir ce que l'enfant peut exprimer, un équilibre complexe serait

à trouver entre la fidélité au contenu et à l'intention première, et la part d'interprétation du professionnel.

– *Donner une suite à cette parole.* Plusieurs suites peuvent être données à cette parole : ré-orienter l'expression à l'adresse d'un autre professionnel, garder pour soi, porter et défendre cette parole dans des instances ou transmettre aux autres professionnels en tant qu'informateur (réunion, écrit, mail, échange oral).

– *Informar l'enfant sur la transmission de la parole.* La transmission à autrui de l'information donnée par l'enfant se fait à des degrés variables de transparence vis-à-vis de l'enfant. Le fait de choisir avec l'enfant ce qui est transmis, comment et à qui, concourt à le rendre acteur, à ce qu'il comprenne les enjeux et donc à le faire participer *in fine* à la mesure d'accueil.

– *Informar l'enfant sur la façon dont a été considérée sa parole.* Étape qui amène le plus de discussion et/ou de flou au sein des professionnels rencontrés. Si l'attention est portée au recueil de la parole de l'enfant, c'est moins le cas pour la façon dont elle circule et quasiment pas sur la façon d'expliquer à l'enfant comment sa parole a été utilisée. Ainsi, l'enfant n'a pas de feed-back sur la finalité et la portée de sa parole.

— s 59

La majorité des discours recueillis positionne trois acteurs principaux par rapport à la participation de l'enfant : l'assistant familial, le référent et le chef de service. Chaque professionnel, de sa place, occupe un rôle et surtout posséderait le pouvoir de favoriser ou bloquer la parole et la participation de l'enfant. Le rôle du référent semble attendu et souhaité tant auprès de l'enfant directement, qu'auprès de l'assistant familial et des parents autour de cette participation. Il serait l'acteur principal de la transmission et de la pondération de la participation, de sa circularité, de son arbitrage. Le rôle du référent comprendrait aussi l'octroi de sa confiance à l'assistant familial pour porter la parole de l'enfant, en rendant l'assistant familial légitime dans cette mission. Les chefs de service, et encore plus les juges, sont présentés comme des professionnels avec un fort pouvoir de décision, mais aussi de responsabilités dans les modalités de participation de l'enfant.

Dans la lignée des conceptions d'opposition entre l'intérêt de l'enfant et celui des parents, la participation de l'enfant se jouerait en écho avec la participation des parents, en termes d'équilibre, d'opposition ou de

rapport de force. La question de la légitimité de la parole de l'un ou de l'autre est alors posée, mais aussi le poids accordé à l'un et/ou à l'autre dans le processus de décision. Est exprimée à plusieurs reprises, une vision selon laquelle les parents seraient trop écoutés, leurs avis primeraient sur celui de l'enfant, et aux dépens de ce dernier. Selon certains professionnels, en l'absence des parents, l'enfant et l'assistant familial peuvent davantage s'exprimer et être entendus. À propos de l'expression, est observable la résurgence de l'habituelle difficulté à concevoir et faire avec la diversité des acteurs impliqués.

Leviers et obstacles de la participation de l'enfant

Que ce soit au niveau conceptuel ou concret, les professionnels ont repéré des leviers pour une amélioration de la participation de l'enfant protégé :

– *Une proximité entre le référent et l'enfant.* Plusieurs professionnels ont mis l'accent sur le renforcement de la place du référent, comme relai de la parole de l'enfant. L'enjeu de la confiance de l'enfant dans le référent a massivement émergé des discours, notamment pour favoriser la spontanéité d'expression et l'assurance du devenir de sa parole. À cette proximité relationnelle est aussi associée la prise de distance par rapport au cadre quotidien pour faire émerger la parole, aussi dans des contextes informels, au-delà des situations de crise.

– *Le partenariat et le travail d'équipe.* Au regard de la diversité des professionnels intervenant auprès de l'enfant, une alliance autour de la conception de la participation semble importante. Conceptions qui peuvent se formaliser à l'intérieur de l'institution, mais aussi dans les partenariats extérieurs. Des exemples concrets sont proposés comme un partage du rapport écrit sur la situation entre le référent et l'assistant familial, reflet d'une marque de respect et de souci de la participation et l'expression de chacun des professionnels.

– *Des espaces-temps de participation à investir et/ou élaborer.* L'implication de l'enfant dans des espaces collectifs où il pourrait être acteur, mais aussi une implication dans les réunions et les supports écrits qui évoquent sa situation sont des pistes qui ont été soulevées par les professionnels. Autres exemples : faire représenter l'enfant par un avocat, créer une instance participative, privilégier les actions

collectives. Par contre, la participation de l'enfant aux réunions de synthèse souvent annuelles fait clairement débat entre les professionnels.

Par ailleurs, de nombreuses craintes et réserves sont émises :

– *L'amalgame possible entre participation et décision.* La frontière entre ces deux notions ne paraît pas nette pour les professionnels rencontrés et est présentée comme difficile à faire comprendre à l'enfant, craignant que ce dernier soit également dans cette confusion. Des craintes associées aux conséquences estimées possibles (absence de sens pour l'enfant, réveil du conflit de loyauté), mais aussi par rapport aux préalables nécessaires, notamment en termes d'informations de l'enfant. La gestion du degré d'informations de l'enfant constitue une problématique à part entière dans le cadre de la protection de l'enfance et est à nouveau soulevée ici.

– *La confusion des statuts entre l'enfant et l'adulte,* avec le risque de l'enfant-roi, de la prise de pouvoir par l'enfant. Le maintien de la certitude que l'adulte peut prendre des décisions allant à l'encontre de ce que l'enfant énonce semble constituer un nécessaire incontournable pour la majorité des professionnels rencontrés. Semble ici émerger à demi-mots, la place laissée au contradictoire dans un contexte où le pouvoir décisionnel doit être situé et respecté.

– *La participation de l'enfant à propos des rencontres parents-enfants.* Un risque repéré est que la participation de l'enfant porte exclusivement sur l'orientation scolaire ou les modalités de rencontres parents-enfants. Un écueil où la recherche d'adhésion dans un contexte relationnel particulier (enfant avec ou entre deux familles) compromettrait l'intention première de replacer l'enfant au centre du dispositif.

– *La considération de l'âge de l'enfant.* Une limite avancée concerne plus particulièrement les enfants jeunes et les situations particulières d'enfants rencontrant des difficultés intellectuelles, comportementales ou des troubles psychologiques.

Ces éléments rendent compte d'une mutation des repères socio-éducatifs au regard de la façon de concevoir l'enfant. Les réserves émises ne concernent pas la participation de l'enfant dans le quotidien, mais bien les modalités de participation qui consisteraient à ce que l'enfant soit en position de décider dans le contexte spécifique de la protection de l'enfance.

Conclusion

Les analyses réalisées démontrent à quel point la participation de l'enfant en famille d'accueil mobilise des questionnements de légitimité pour les professionnels et ce, dans le quotidien, mais aussi par rapport à la mesure d'accueil. L'intégration de la participation de l'enfant dans les pratiques éducatives se heurte à des craintes de toute-puissance de l'enfant ou encore de l'instrumentalisation de sa parole. Ainsi, les professionnels pondèrent le rôle de l'enfant selon le sujet traité ou les capacités estimées de l'enfant à se positionner. Le constat émergeant dans cette recherche rejoint celui de Toros et ses collègues (2013) indiquant le faible engagement de l'enfant dans le processus de décision par les professionnels. En effet, penser la participation de l'enfant protégé nécessite également de démêler les enjeux autour des multiples décisions prises au cours d'une mesure de protection, notamment à l'aide de l'écologie de la prise de décision qui permet de situer la décision comme un processus, un continuum dans un contexte systémique (Bauman, et al., 2011 ; Turlais, 2016).

s 62 —

La participation des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance nécessiterait des préalables au niveau de la société (Rurka et Defays, 2011), des politiques publiques (Lacroix, 2016), de l'institution (Lacharité, 2015) et des professionnels (Cazottes, 2016 ; Knorth et al., 2002 ; Robin, 2012 ; Sellenet, 2012). La participation des enfants dépasserait des considérations individuelles et/ou duelles dans les relations éducatives, et nécessiterait de penser « un ensemble » (Serbati, 2017), autant central que complexe dans l'accueil familial, et toujours en recherche d'équilibre.

Séverine Euillet est maîtresse de conférences au sein de l'équipe de recherche : éducation familiale et interventions sociales auprès des familles (CREF) à l'université Paris Nanterre.

Élodie Faisca est doctorante au sein de l'équipe EFIS (CREF),
Université Paris Nanterre

Bibliographie

- Arbeiter, Ere et Toros, Karmen, « Participatory discourse: Engagement in the context of child protection assessment practices from the perspectives of child protection workers, parents and children », in *Children and Youth Services Review*, n° 74, 2017, pp. 17-27.
- Arnstein, Sherry R., « A Ladder Of Citizen Participation », in *Journal of the American Planning Association*, n° 35(4), 1969, pp. 216-224.
- Bardin, Laurence, « *L'Analyse de contenu* », Paris, PUF, 2007.
- Bouma, Helen, López López, Monica, Knorth, Erik J. et Grietens, Hans, « Meaningful participation for children in the Dutch child protection system: A critical analysis of relevant provisions in policy documents », in *Child Abuse & Neglect*, n° 79, 2018, pp. 279-292.
- Baumann, Donald J., Dalglish, Len, Fluke, John, Kern, Homer (2011), « *The Decision Making Ecology* », Washington, DC: American Humane Association, 2011.
- Burger, Kaspar, « The Role of Social and Psychological Resources in Children's Perception of Their Participation Rights », in *Children and Youth Services Review*, n° 79, août 2017, pp. 139-47.
- Castel, Robert, « *Les Métamorphoses de la question sociale, un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance* », Paris, PUF, 1995.
- Cazottes, Ewelina, « Participation, autonomie et espace public : Perspective comparative des pratiques éducatives innovantes », in *Spécificités*, n° 9(1), 2016, pp. 62-72.
- Di Marino, Erica, Tremblay, Stephanie, Khetani, Mary et Anaby, Dana, « The Effect of Child, Family and Environmental Factors on the Participation of Young Children with Disabilities », in *Disability and Health Journal*, n° 11(1), janvier 2018, pp. 36-42.
- Dumbrill, Gary C., « Parental experience of child protection intervention: A qualitative study », in *Child Abuse & Neglect*, n° 30, 2006, pp. 27-37.
- Euillet, Séverine, « Enjeux psychologiques des supports utilisés en recherche auprès d'enfants accueillis en protection de l'enfance », in *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 18, 2017. En ligne : <http://sejed.revues.org/8287> (consulté le 3/09/2019)
- Fox, Adair et Berrick, Jill Duerr, « A Response to No One Ever Asked Us: A Review of Children's Experiences in Out-of-Home Care », in *Child and Adolescent Social Work Journal*, n° 24(1), 2007, pp. 23-51.
- Hart, Roger, « *La Participation des enfants : de la politique de participation symbolique à la citoyenneté* », Rapport à l'UNICEF, 1992.

Havlicek, Judy, Curry, Ashley et Villalpando, Fabiola, « Youth Participation in Foster Youth Advisory Boards: Perspectives of Facilitators », in *Children and Youth Services Review*, n° 84, janvier 2018, pp. 255-70.

Jodelet, Denise, « Réflexions sur le traitement de la notion de représentation sociale en psychologie sociale », in *Communication, Informations médias théories*, n° 6(2-3), 1984, pp. 14-41.

Knorth, Erik, Van Den Bergh, Peter et Verheij, Fop, « *Professionalization and Participation in Child and Youth Care. Challenging understandings in theory and practice* », Hampshire (GB)/Burlington (USA), Ashgate, 2002.

Lacharité, Carl, « *Participation des parents et services de protection de l'enfance* », Trois-Rivières, Éditions CEIDEF, 2015.

Lacroix, Isabelle, « *La Participation collective des jeunes en protection de l'enfance : une revue de littérature internationale* », 2016. En ligne : <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2016/05/031161452.pdf> (consulté le 3/09/2019).

Le Gal, Jean, « Mise en perspective historique des pratiques et des enjeux actuels de la coopération et de la participation démocratique des enfants », in *Journal du Droit des Jeunes*, n°282, février 2009, pp. 11-25.

Leeson, Caroline, « My life in care : experiences of non-participation in decision making processes », in *Child and family social work*, n° 12, 2007, pp. 268-277.

Maaskant, Anne M., van Rooij, Floor B., Bos, Henny M. W. et Hermanns, Jo M. A., « The Wellbeing of foster children and their relationship with foster parents and biological parents: a child's perspective », in *Journal of Social Work Practice*, n° 30(4), 2016, pp. 379-395.

Martineau, Stéphane, « L'Éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion », in *Recherches qualitatives*, n°5, 2007, pp. 70-81.

Join-Lambert Milova, Hélène, « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie) », in *Société et Jeunesse en difficulté*, n° 2, automne 2006. En ligne : <http://journals.openedition.org/sejed/188> (consulté le 3/09/2019).

Nybell, Lynn M., « Locating «youth voice»: considering the contexts of speaking in foster care », in *Children and youth services review*, n° 35, 2013, pp. 1227-1235.

Rafeedie, Jennifer, Hudson, Sharon M., Deavenport-Saman, Alexis, Rao, Sheela, Rogers, Karen et Roberts, Suzanne, « Decision-making in foster care: A child-centered approach to reducing toxic stress in foster children », in *Children and Youth Services Review*, n° 96, 2019, pp. 10-16.

Robin, Pierrine, « Comment les adolescents appréhendent-ils l'évaluation de leur situation familiale en protection de l'enfance ? » in *Informations sociales*, n° 160, 2010, pp. 134-140.

Robin, Pierrine, « Les Jeunes sortant de la protection de l'enfance : une citoyenneté à accomplir par l'action collective ? », in *Nouvelles pratiques sociales*, n° 24(2), 2012, pp. 185-203.

Rurka, Anna et Defays, Christian, « Viens chez nous lorsque tu seras guéri(e) », in *Connexions*, n° 96(2), 2011, pp. 91-105.

Rurka, Anna, « La Participation des enfants en protection de l'enfance : de quoi parle-t-on ? », in Euillet Séverine (dir.), *Parcours en famille d'accueil : sens et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 94-113.

Sellenet, Catherine, « La Participation des parents en MECS, une utopie ? », in *Empan*, n° 85(1), 2012, pp. 57-63.

Serbati, Sara, « You won't take away my children!" families' participation in child protection. Lessons since a best practice », in *Children and Youth Services Review*, n° 82, 2017, pp. 214-221.

Streuli, Natalia, Woodhead, Martin et Camfield, Laura, « What's the Use of "Well-Being" in Contexts of Child Poverty? Approaches to Research, Monitoring and Children's Participation », in *The International Journal of Children's Rights*, n° 17(1), 2009, pp. 65-109.

Thomas, Nigel, « *Children, family, and the state: decision-making and child participation* », Gordonville, St Martins's Press, 2000.

Thomas, Nigel, « Towards a Theory of Children's Participation », in *The International Journal of Children's Rights*, n° 15, 2007, pp. 199-218.

Tilman, Francis, « Pluralité des formes de la "participation". Une définition par comparaison », in *Atelier d'histoire et de projet pour l'éducation*, inédit, 2007, pp. 1-5.

Toros, Karmen, Tiko, Anne, Saia, Koidu, « Child-centered approach in the context of the assessment of children in need: Reflections of child protection workers in Estonia », in *Children and Youth Services Review*, n° 35(6), 2013, pp. 1015-1022.

Turlais, Amélie « Pratiques psychothérapeutiques et protection de l'enfant : la décision difficile d'engager un processus de séparation : approches plurielles du processus décisionnel au sein d'une unité de psychothérapie infantile », in thèse de doctorat nouveau régime, 2016.

Van Houte, Sabine, Bradt, Lieve, Vandebroek, Michel et Bouverne-De Bie, Maria, « Professionals' understanding of partnership with parents in the context of family support programmes », in *Child and family social work*, n° 20, 2015, pp. 116-124.

Van Nijnatten, Carolus, Hoogsteder, Mariette et Suurmond, Jeanine, « Communication in care and coercion: institutional interactions between family supervisors and parents », in *British journal of social work*, n° 31(5), octobre 2001, pp. 705-720.

Weisz, Vicky, Wingrove, Twila, Beal, Sarah J. et Faith-Slaker, April, « Children's Participation in Foster Care Hearings », in *Child Abuse & Neglect*, n° 35(4), avril 2011, pp. 267-72.

White, Tony, Scott, Lionel D. et Munson, Michelle R., « Extracurricular Activity Participation and Educational Outcomes among Older Youth Transitioning from Foster Care », in *Children and Youth Services Review*, n° 85, janvier 2018, pp. 1-8.